

Quelques VOIX: Non, non.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

Sur la proposition de sir Wilfrid Laurier, la séance est levée à onze heures moins le quart du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 30 novembre 1910.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à deux heures.

1re LECTURE

D'UN PROJET DE LOI PORTANT INTERDICTION DE LA VENTE DE L'OPIUM.

L'hon. MACKENZIE KING (ministre du Travail) demande à déposer un projet de loi (n° 22) tendant à interdire l'importation, la fabrication, la vente et la consommation de l'opium pour toutes fins autres que celles de la science et de l'art médical.

—Monsieur l'Orateur, en 1908, constatant que la fabrication de l'opium prenait des proportions alarmantes sur le littoral du Pacifique, le Parlement votait une loi interdisant l'importation, la fabrication et la vente de ce produit. Cette loi eut pour effet de mettre fin à la fabrication de l'opium et d'en restreindre très sensiblement l'importation. Il y a lieu de croire cependant qu'il s'en introduit encore d'assez grandes quantités en contrebande, et qu'on en vend souvent subrepticement, et sous le régime de la loi actuelle il est difficile d'atteindre les coupables.

Le projet que j'ai l'honneur de déposer tend donc à combler les lacunes de la loi actuelle en autorisant la recherche, la saisie et la confiscation de l'opium en la possession d'un particulier quelconque et en obligeant ce dernier à prouver que l'opium trouvé en sa possession sert à des fins scientifiques ou médicales. La loi de 1908 ne contient pas de dispositions à l'égard de ceux qui fument l'opium; le présent projet tend à combler cette lacune, et défend absolument de fumer de l'opium. Nous comptons pouvoir ainsi déraciner un mal qui nous vient de l'Orient et l'empêcher de se répandre dans le pays.

M. BLAIN: Ne serait-il pas opportun de faire décréter par la nouvelle loi l'interdiction de la fabrication et de la vente des cigarettes?

L'hon. M. KING: Mieux vaut, je crois, s'occuper de chaque sujet séparément. L'habitude de la cigarette n'est pas aussi dangereuse que celle de l'opium.

M. CROTHERS.

M. BLAIN: Elle est beaucoup plus répandue.

M. SPROULE: Je trouve qu'il ne convient pas d'avoir deux ou trois lois distinctes portant un même titre. Ne vaudrait-il pas mieux que ce projet de loi tendît à modifier la loi actuelle?

L'hon. M. KING Cette loi, qui est très courte, se trouvera abrogée par la nouvelle. J'ai pensé que mieux valait proposer l'adoption d'une loi nouvelle que celle de modifications beaucoup plus longues dans la première loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DEPOT D'UN RAPPORT.

L'hon. A. B. AYLESWORTH dépose le rapport du ministère de la Justice pour l'exercice expiré le 31 mars 1910.

LE RESTAURANT.

Sir WILFRID LAURIER propose:

Que MM. Monk, Harris, Macdonald et Stanfield soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

EXPLICATIONS SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries): Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'aimerais à prendre la parole sur un fait personnel. Le "Devoir" d'hier soir publie un article où l'on m'accuse d'avoir, à dessein et à trois reprises, induit la Chambre en erreur en attribuant à ce journal certains comptes rendus qu'il prétend n'avoir jamais publiés. Cet article, fort injurieux, est d'une violence extrême. Ainsi, il y est dit que j'ai donné lecture de certains extraits du "Devoir", les donnant comme ayant été publiés le 30 octobre, qu'il était un dimanche; on y relève encore d'autres passages où l'on m'accuse d'avoir intentionnellement induit la Chambre en erreur.

Je dois dire à ce propos qu'au cours de mes remarques de l'autre jour j'ai cité des passages de certains discours prononcés avant et pendant la campagne électorale qui s'est faite dans Drummond-et-Arthabaska. Il s'agissait de discours prononcés par M. Bourassa, à Saint-Eustache, à Farnham et à Victoriaville, discours qui, d'après les notes que j'avais sous les yeux, ont été publiés dans les colonnes du "Devoir".

Après avoir donné lecture de certains passages de la fameuse brochure sortie, m'a-t-